



Ancrage des activités et compétitivité globale des territoires

Le jeudi 24 janvier 2008

Version provisoire

Amphi B, 9h30-17h45

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
21, rue de la Montagne St Geneviève, 75005 Paris
(Métro Maubert-Mutualité, R.E.R. St. Michel)

Séminaire de l'O.I.P.R. n°86

Matinée

- *Introduction : André TORRE, Chercheur INRA, Vice-président de l'ASRDLF, Secrétaire Général Adjoint de l'OIPR*
- *Claude LACOUR, Professeur à l'Université de Bordeaux 4*
- *Bernard PECQUEUR, Professeur à l'Université de Grenoble*
- *Francis WALLART, Professeur Emérite de l'Université de Lille*
- *Thierry MENAGER, Ministère de l'Economie, PIPAME*
- *Patrick EPICIER, DRIRE Pays de la Loire*

Après-midi

- *Laurent VENDENBOR, Délégué Général de l'APHO (Association pour le promotion de l'habillent dans l'Ouest)*
- *Paulette POMMIER (ex-DIACT),*
- *Marie-France BERTHET, DIACT, pôles de compétitivité*
- *Christel ALVERGNE, Université de Bordeaux (sous réserve)*
- *Guy Loinger, OIPR, Territoires du Futur*

Observatoire International de Prospective Régionale
OIPR, 58 rue Daguerre, 75014 Paris tél : 01 45 65 09 98. Mail : geistel@wanadoo.fr
Site web: www.reperes-oipr.co

Programme du séminaire du jeudi 24 janvier 2007

Matinée, 9h30/13h

- *9h30/9h50 introduction. André Torre, Chercheur INRA, Vice-président de l'ASRDLF, Secrétaire Général Adjoint de l'OIPR*
- *9h50/10h30 Claude LACOUR, Professeur à l'Université de Bordeaux 4*
- *10h30/11h Bernard PECQUEUR, Professeur à l'Université de Grenoble*
- *11h/11h15 pause*
- *11h15/11h45 débat*
- *11h45/12h15 Francis WALLART, Professeur Emérite de l'Université de Lille*
- *12h15 /12h45 Thierry MENAGER. Ministère de l'Economie, PIPAME*
- *12h45/13 h15 Patrick EPICIER, Adjoint au DRIRE Pays de la Loire*
- *13h15 /13h 30 débat*

Déjeuner 13h30/14h45

Après-midi 14h45/17h30

- *14h45/15h15 Laurent VENDENBOR, Délégué Général de l'APHO (Association pour le promotion de l'habillement dans l'Ouest)*
- *15h15 /15h45 Paulette POMMIER (ex-DIACT),*
- *15h45 /16h15 Marie-France BERTHET, DIACT, pôles de compétitivité*
- *16h15 /16h 45 Débat*
- *16h30/16h45 Pause*
- *16h45/17h15 Christel ALVERGNE, Université de Bordeaux (sous réserve)*
- *17h15/17h30 Guy Loinger*

Fin de séminaire 17h30

Ancrage des activités et compétitivité globale des territoires.

Gouvernance économique locale, métropolitaine et régionale en ambiance de globalisation exacerbée.

Face à l'accélération des processus de globalisations économiques et financières, on peut se demander si le modèle français d'organisation des systèmes productifs est bien adapté aux nouveaux défis, en dépit des initiatives récentes comme le lancement des « pôles de compétitivités ». Les piètres résultats actuels de la balance du commerce extérieur ont mis en évidence les lacunes du profil dominant de spécialisation de l'économie et notamment des activités industrielles, encore trop tourné vers des activités de type « middle technologie », directement soumis à la concurrence des pays émergents, ou de produits de secteurs arrivés à maturité en terme de marché comme l'industrie automobile. La tendance consistant à se spécialiser sur les services ne suffira pas à renverser la tendance. A cet égard, le modèle allemand, plus équilibré sur un mixte de produits manufacturés et de services est plus performant que le modèle français orienté dans le sens d'une activité économique « sans usines », sans activité de transformation directe. Tout se passe comme si le modèle fordiste était externalisé au profit des seules activités amont et aval, de conception et de commercialisation. D'où une logique d'économie « hors sol » réduite à une abstraction en terme de production de la valeur. Conséquence seconde, une crise sociale et de représentation: des milieux sociaux issu du monde industriel antérieur n'ont plus de repères, les jeunes refusent les métiers industriels, qui sont perçus à tort ou à raisons comme sales, sans avenir, sans perspective. Symptôme de cette tendance, la disparition récente du Ministère de l'Industrie remplacé par un Ministère de l'Economie. L'industrie ne s'affiche plus, elle est passée de mode, on la cache. Le calcul est à la fois dangereux et sans doute faux. On a besoin d'une activité productive directe, sans cela, les acteurs économiques risquent de « perdre la main » sur des processus qui restent au cœur de la production de la « valeur ».

Les territoires ont-ils une part de responsabilité dans ce processus de rétrécissement de la base économique productive directe ? Certainement, car les régions, les territoires entendent aller dans le sens du courant dominant. Le résultat, c'est que le tissu industriel des territoires s'étiole, se rétrécit, passe au dessous des seuils permettant de créer des effets d'économie d'échelle. Il y a un ou deux ans, à un moment où de nombreuses annonces de délocalisation industrielles ont été faites, la réaction de nombreux experts a été de dire : « les délocalisations ne représentent qu'une fraction marginale du potentiel économique du pays, et d'ailleurs les investissements extérieurs compensent largement les premiers, donc ne vous inquiétez pas ». En fait, d'un point de vue formel on ne délocalise pas forcément, on crée simplement de nouveaux potentiels plus perforants ailleurs, en Europe Centrale ou en Asie, et le jour venu, on met la clé sous le paillason. Des maillons essentiels de la chaîne de production de valeur sont de fait transférés dans les pays émergents, il est vrai plus dociles sur le plan de la gestion de la ressource humaine et dont les niveaux de rémunération correspondent encore à leur ancien mode de spécialisation, centré sur l'agriculture et l'artisanat à usage domestique. La récente polémique sur « l'euro fort » et ses implications sur l'organisation industrielle du cœur de l'industrie à haute teneur en technologie de pointe fait planer le risque d'une véritable désertification du tissu industriel en France à horizon de moyen terme. De nombreux territoires, déjà fragilisés, risquent de perdre l'essentiel de leur capacité d'exportation.

Cependant, une sorte de résistance tacite voit le jour. Un nouvel équilibre a lieu basé sur un hybride entre des activités directes à faible valeur ajoutée transférées dans les anciens pays dits en voie de développement, et la création de nouveaux systèmes productifs, basés sur un fort niveau d'intégration des nouvelles technologies aux processus de production, autour de filières à haute valeur ajoutée, dans des entreprises moyennes en taille et fortement marquées par des innovations de processus et de produits.

Le « dés-ancrage » a trouvé ses limites, car l'allongement des chaînes de production de la valeur n'est pas sans poser de nombreux problèmes techniques. Un processus de ré-ancrage industriel se profile à l'horizon, dans ce qu'il faudrait appeler un néo-fordisme, à fort potentiel de croissance de la productivité sur une longue période.

Or, il est clair que ce modèle ne peut fonctionner sans un environnement adapté en infrastructure d'accessibilité spatiale et de réceptivité sociales aux innovations technologiques.

La création des pôles de compétitivité, qui ont le succès que l'on connaît, va bien entendu dans le sens d'une participation à l'effort de compétitivité globale des territoires. Mais, au moment où l'on entend que les pôles seront progressivement transférés aux Régions, ce qui n'est pas une mauvaise chose en soi, on peut se demander si l'on ne va pas vers une territorialité économique à deux vitesses, ceux dont les « pilotes » auront compris l'enjeu, et les autres. Autrement dit, ceux qui ont les moyens de soutenir dans la durée ces pôles, en les dotant de moyens toujours plus lourds, car les « tickets d'entrée » dans l'univers de la très haute technologie sont extrêmement élevés, et les autres, qui risquent de ne pas avoir les moyens de suivre. Il en résulterait dans ces territoires un processus de décomposition des derniers tissus industriels existants, car les externalités locales et régionales ne seront pas à la hauteur des moyens requis pour leur positionnement actifs dans les processus de globalisation. Mais le problème des territoires qui disposent de moyens suffisants, c'est-à-dire les 8/9 régions que l'on retrouve dans tous les classements en terme de dynamique économique, n'est pas pour autant réglé si les stratégies publiques, y compris de l'Etat, ne vont pas dans le sens de binômes d'activités industrielles et de services technologiques, en mettant l'accent uniquement sur la création de technologies nouvelles de rupture. Il pourrait en résulter la tendance à ce que les « pôles de compétitivités » deviennent comme des enclaves de technologies très avancées dans des tissus industriels incapables de suivre le mouvement. Nous pointons ici le risque d'un éloignement des deux univers, celui des pôles de compétitivités d'une part et celui des systèmes productifs locaux, qui est la forme française des clusters anglo-saxons. Or cette disjonction est possible, voire probable.

D'où l'enjeu de l'ancrage des activités industrielles sur une base technologique élevée, ce qui implique une activité et une présence des acteurs publics locaux très active. Car il faut en finir avec le mythe selon lequel les acteurs économiques s'auto suffisent pour générer les conditions des « milieux innovateurs » comme de nombreux chercheurs l'ont cru dans la foulée du modèle des districts italiens. Mais les districts italiens « patinent » car ils ne sont pas adossés à une activité de recherche suffisante de sorte qu'ils se retrouvent directement sous l'effet de concurrence des pays émergents, malgré leurs grandes qualités intrinsèques.

Aussi, le besoin d'une forte gouvernance économique locale et régionale, associant l'ensemble des acteurs publics et l'ensemble des acteurs économiques, par filières d'activité s'impose, et d'ailleurs à des échelles qui ne correspondent plus aux frontières régionales, mais qui regroupent trois ou quatre régions de proximité, selon des configurations territoriales variables selon les filières elles-mêmes.

Faute d'une telle gouvernance, il est possible que les pôles de compétitivités à la française, qui sont souvent (mais pas toujours il est vrai), fortement orientés vers la recherche de base et appliquée sur de nouveaux paradigmes techniques, ne soient pas capables de combler le fossé qui existe avec les milieux industriels habituels. Ainsi, cette remarque d'un intervenant du précédent séminaire OIPR sur « ressources humaines et territoire », le 8 novembre dernier : « quand nous avons fait visiter à des industriels du décolletage de la Vallée de l'Arve le pôle « Minatech » de Grenoble, ils ont dit : « on ne pensait pas que l'on avait à proximité de chez nous un tel potentiel technologique ». Cette prise de conscience en dit long sur les mondes qui séparent la technologie d'avant-garde de l'activité industrielle classique, qui n'est, d'ailleurs pas, loin s'en faut, dans ce cas de figure, sans capacité d'innovation de toute nature. Nous revient cette anecdote d'un chercheur du CNET de Grenoble, dans le cadre d'une étude « industrie-recherche » réalisée dans les années quatre vingt pour l'ex-CGP en collaboration avec Véronique Peyrache : « notre problème, à Grenoble, ce n'est pas de trouver des chercheurs de haut niveau, c'est de trouver des soudeurs très qualifiés pour réaliser les prototypes ». Le résultat, en simplifiant bien sûr, c'est que la technologie des écrans à cristaux liquides, inventés au CNET de Grenoble, et qui ont fait l'objet de nombreux dépôts brevets, a été mise en œuvre dans d'autres pays, comme la Corée du Sud par exemple. Ainsi, on aboutit au syndrome d'une économie « rentière », certes par le haut, mais qui ne sait pas tirer parti des gisements de valeur dont elle est elle-même à l'origine. Or si une économie développée doit être tirée par des innovations de rupture, elle ne peut pleinement s'épanouir que dans une valorisation endogène de la source de ces mutations.

Faute de quoi, d'autres économies en profitent et les dualités de toutes natures se renforcent dans un pays dont le savoir-faire technologique est partout reconnu dans le monde.

Comment les territoires affrontent les défis actuels, avec quels outils, quelle capacité d'organisation et de mobilisation aux interfaces entre les filières d'activités industrielles, la recherche de pointe, les services aux entreprises et des acteurs publics locaux et régionaux ? Quelle mode d'articulation entre proximité et distance sur différents segments de systèmes productifs, globalement intégrés et localement segmentés ? Quelles sont les échelles de pertinence territoriales de proximité adaptées aux conditions d'émergence de systèmes productifs locaux atteignant des tailles critiques au niveau organisationnel notamment au niveau interrégional ? Quelle méthodologie pour l'observation des signaux faibles des phénomènes en vue de d'une capacité de prévention et d'anticipation face aux risques de délocalisation et d'élimination de filières entières d'activités au niveau local ? Quelle mode de coopération intercommunale à finalité économique ? Quelle gouvernance économique « sociétale » locale tournée vers la société civile, notamment les jeunes ?

Tel sont les questions que l'on souhaite poser dans le cadre de ce séminaire, qui prolonge sous une autre forme le séminaire du 8 novembre dernier sur « ressources humaines et territoires ». Le compte-rendu de la journée fera l'objet d'une publication dans la revue Territoire du Futur.

Guy Loinger

Université de Paris 1, GEISTEL, OIPR, revue Territoires du Futur

Ouvrages récents

1) Du « réseau » OIPR-Territoires du Futur

Jacques de Courson. *L'appétit du Futur. Voyage au cœur de la prospective*. Editions Charles Léopold Mayer, 2006. 124 pages diffusion@ecim.fr tel : 01 48 06 48 86.

Guy Loinger (sous la direction de). *Prospective stratégique et développement des territoires* Editions l'Harmattan. 225 pages. Prix : 20 euros.

Gérard-François Dumont (sous la direction de). *Les territoires face au vieillissement en France et en Europe*. Géographie, Politique, Prospective. Editions Elipses, 2006, 416 pages

Guy Loinger avec l'appui de Muriel Tabariès et Alexandre Grondeau. *Rapport du GEISTEL au PUCA et l'IAURIF. Les modes de localisation des activités économiques de haute technologie dans les espaces urbains métropolitains. Le cas de l'Ile-de-France*. Mars 2006 171 pages. Disponible sur demande au GEISTEL

Guy Loinger. *Rapport du GEISTEL au PUCA. Prospective et développement durable*. Décembre 2006. Application aux cas de Lille et d'Aix-Marseille. 156 pages.

Christian Lemaignan. *Créer son futur au sein des territoires*. Avant –propos de Didier Moreau. Editions Atlantique. 2007, 14 euros. Espace Mendès-France, 1 place de la cathédrale, 86.000 Poitiers.

2) Autres ouvrages

Jacques Atali. *Une brève histoire de l'avenir*, Fayard, 423 pages, 2006, 20 euros

Michel Godet. *Le courage du bon sens. Pour construire l'avenir autrement*. Editions Odile Jacob. 2007

Joël De Rosnay. 2020. *Les scénarios du futur. Comprendre le monde qui vient*. Préface de François de Closet. Editions Des idées et des hommes, 2007, 21 euros

Charles-Albert Michalet. *Mondialisation. La grande rupture. La découverte*, 2007, 13 euros.

Séminaire OIPR 2007/2008

Thèmes des séminaires OIPR pour l'année 2007/2008.

-3 Quel équilibre entre économie résidentielle et économie d'exportation pour le bon développement des territoires au niveau local et régional ? Jeudi 20 mars 2008. Amphi B. 9h30-17h30

Existe-il des « cercles vertueux » d'articulation entre les deux modes majeurs d'organisation économiques localisés ? Est-il possible de mettre en évidence une typologie des formes d'articulation entre les deux modes en prenant en considération les formes de spécialisation économiques locales et les types d'organisation de l'espace, notamment l'importance des polarisations métropolitaines ?

-4 Aménagement urbain et du territoire dans l'optique de l'objectif dit du « facteur 4 » à l'horizon 2050. Jeudi 22 mai 2008. Amphi B 9h30-17h30

Dans le contexte préoccupant de l'accélération des processus généraux de réchauffement climatique et de l'objectif minimal de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre d'un « facteur 4 » pour la moitié du 21^{ème} siècle (dont moins 20% à l'horizon 2020 par rapport à 1990), quelle pourrait être la contribution des politiques publiques urbaines et du territoire au niveau européen et national ? Quels sont les risques du « laisser-faire » actuel, quelles expérimentations sur lesquelles s'appuyer ? Quel niveau d'engagement juridique, réglementaire et financier de la puissance publique ? (Note : en relation avec l'ADEME et le MEDAD)

Guy Loinger, Secrétaire Général
André Torre, Secrétaire Général Adjoint

Le 5 septembre 2007

Bulletin d'inscription au 86ème séminaire de l'O.I.P.R. du 24 janvier 2008, Ancre des activités et compétitivités globale des territoires

Participations aux frais

Prière de retourner avant le 22 janvier 2008 accompagné du chèque d'inscription, ou par mail accompagné d'un courrier d'inscription. L'inscription au séminaire vaut convocation. Une facture est envoyée après le séminaire. Ecrire lisiblement l'adresse email.

NOM.....
Organisme.....
Fonction.....
Adresse.....
Code postal/ville.....
Téléphone.....
Fax.....
E mail.....

Je participe au séminaire de prospective le 24 janvier 2008 : oui{ X }non{ }

Je déjeune au self du Ministère le 8 novembre { X }non{ }

Vous êtes prié d'indiquer clairement si vous déjeunez ou pas

Montant de participation :

- 60 Euros TTC pour les personnes qui participent au nom de structures non adhérentes
- 50 Euros TTC pour les représentants de structures adhérentes
- 40 euros TTC pour les particuliers non adhérents
- 30 Euros TTC pour les particuliers adhérents

Gratuit pour les étudiants en thèse DEA et Master d'Aménagement du Territoire: En contrepartie, les étudiants doivent s'engager à faire un compte-rendu de la journée susceptible, après relecture, d'être diffusé aux participants. Déjeuner à la charge des étudiants.

Prix du déjeuner: 9,70 euros ht (11, 60Euros TTC), inclus une boisson et un café.

(Montant payable avec l'inscription dans la mesure du possible, sinon sous forme de deux chèques séparés. Il n'y a pas d'encaissement sur place Les paiements en espèces ne sont pas acceptés). Chèque à l'ordre de l'O.I.P.R.

En cas d'annulation, veuillez envoyer un courrier ou un message mail 48h à l'avance.

Montant de l'adhésion annuelle 2008

- 50 Euros pour les structures publiques ou privées.
- 20 Euros pour les particuliers.

Remarque : le code APE de l'OIPR est 732 Z. N° SIRET 388 974 9